

# **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **12 décembre 2014**

Membres du Conseil Municipal présents : Gilles JOLAIN, Thierry TESSIER, Hervé MASSART, Emilie RAULET, Karine DARDAINE, Christophe PELOT, Stéphane BEDELL, Geneviève BARBESANT, Thierry MANGEOT, Jean-Michel LHERMITE.

Excusés : Muriel GENIN, Céline MIKULA, Alain MAIGRET, Sonia RUCHON (procuration à Hervé MASSART), Catherine SINGER (Procuration à Gilles JOLAIN)

Président: Gilles JOLAIN

Secrétaire : Thierry TESSIER

CONVOCACTION DU 08 /12 / 2014

Convoqués : 15                      Présents : 10                      votants : 12

### **VENTE / ECHANGE DE TERRAINS/ACHAT**

Le CM décide d'acheter les parcelles D421 de 03a82ca et D385 de 17a75ca, appartenant à Mme Irène VAN ENGELANDT née MEAL pour la somme de 215.70 €. Le conseil choisit l'étude de M° BODART à Toul, les frais de notaire étant à la charge de la commune, le CM autorise le Maire à signer tous les actes de ce dossier.

Le CM décide de vendre à M. DEVELLOTTE Robert la parcelle A337 de 45a10ca pour la somme de 500 Euros. Les frais de notaire à la charge du preneur. Le Cm autorise le maire à signer les actes de ce dossier.

Suite à l'annonce de M° HARTENSTEIN Benoît, notaire à Metzervisse, le CM propose de se rendre acquéreur de la parcelle D274 d'une superficie de 24 a70 ca pour la somme de 250 € (frais de notaire pour la commune.)

Le conseil municipal décide d'acheter les parcelles appartenant à M. Raymond BASTIAN (demeurant au 6 rue Henri Mougin à Olley (54800)) suivantes:

- C 283 lieu dit « Côte Plate » d'une superficie de 0 ha 01 a 37 ca
- C 294 lieu dit « Côte Plate » d'une superficie de 0 ha 03 a 37 ca
- D 387 lieu dit « La Gueule » d'une superficie de 0 ha 02 a 45 ca

Le montant est fixé à 75.30 € ferme. Les frais denotaire sont à la charge de la commune. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce dossier.

POUR : 12                      CONTRE :                      ABSTENTION :

### **PRIX DE L'EAU POTABLE**

Tarifs actuels :		tarifs 2015(Proposition à +1%)
Compteur	20.80 €/an	21.00 €
Eau	1.50 €/m3	1.51 €
Agence de l'eau	0.359 €/m3	0.363 €/m3

POUR : 12                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## CADENCES D'AMORTISSEMENTS – SERVICE EAU ONVILLE

Le conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissements ainsi :

Désignation	Date d'acquisition	Durée	Valeur	
1992 protection des captages	1992 protection des captages	01/01/1992	60	117 840.65
1993 réseau adduction eau	1993 réseau d'adduction d'eau – réseau		39	208 981.75
2002 branchements	2002 branchements- réseau 2	01/01/2002	20	6 042.41
2002 électrovanne réservoir	2002 électrovanne du réservoir – réseau 3	01/01/2002	10	1 969.81
2002 protection captages	2002 protection des captages- réseau 1	01/01/2002	60	29 606.98
2002 réseau	2002 réseau	01/01/2002	20	20 837.47
2003 2004 branchements	2003 2004 branchements travaux OP 2	01/01/2003	20	23 979.62
2003 borne à eau	2003 borne à eau travaux OP 5	01/01/2003	10	1 899.25
2003 protection des captages	2003 protection des captages travaux OP 1	01/01/2003	60	32 469.80
2003 rue de la mairie	2003 conduite d'eau rue de la mairie OP	01/01/2003	20	33 699.69
2003 vanne lavoir	2003 vanne du lavoir travaux op 6	01/01/2003	10	599.20
2004 borne d'arrosage	2004 borne d'arrosage réseau OP 7	01/01/2004	10	2 138.91
2005 branchements	2005 branchements OP 2	01/01/2005	20	34 047.73
2005 pompe n°2	2005 pompe n°2 OP 8	1/01/2005	10	2 108.72
2006 branchements	2006 branchements travaux 2006 OP 2	01/01/2006	20	22 028.53
2006 compteur bâche	2006 compteur bâche travaux 2006 OP 9	01/01/2006	10	479.18
2006 pompe n°1	2006 pompe n°1 travaux 2006 OP 10	01/01/2006	10	1 998.77
2007 branchements	2007 branchements OP 2/2007	01/01/2007	20	38 500.14
2008 branchements	2008 branchements OP 22008	01/01/2008	20	29 659.31
2009 branchements	2009 branchements	01/01/2009	20	19 081.58
2010 branchements	2010 branchements OP 12	01/01/2010	20	24 226.18
2012 branchements	2012 branchements salle polyvalente	03/07/2012	20	20 810.40
OP13 supp branchements	OP13 SUPP BRANC EAU CONDUI	05/05/2011	40	125 829.04
OP14 travaux Gorze	OP14 travaux rue de Gorze	20/01/2012	40	5 361.67

Le conseil municipal décide de fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les durées d'amortissements pour le service EAU d'Onville ainsi :

- 100 ans pour les bâtiments
- 60 ans pour les canalisations d'eau potable
- 15 ans pour les pompes
- 10 ans pour les bornes à eau
- 10 ans pour les vannes
- 10 ans pour les branchements.

POUR :

12

CONTRE :

ABSTENTION

### EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE

Le conseil municipal accepte l'emprunt effectué auprès de la Caisse d'épargne de Lorraine Champagne Ardenne suivant :

- Montant du prêt : 40 000 €
- durée : 12 mois
- remboursement : le remboursement du capital s'effectue au gré de l'emprunteur et au plus tard à l'échéance de la convention.

Les intérêts sont calculés à posteriori, appelés et payables selon une périodicité trimestrielle.

- taux : Le taux applicable au décompte des intérêts de chaque mois est indexé sur l'EONIA flooré, augmenté de 2.10%.

Les intérêts sont décomptés mensuellement sur la base de 360 jours, compte tenu du nombre exact de jours entre les dates de versements des fonds et les dates de remboursements.

- versement : le versement s'effectue à la demande de la collectivité par virement au Receveur-Percepteur.

- commission de réservation : 250 €

- commission de non utilisation : 0.30 %

- modalités : délai de signature du contrat : 1 mois

POUR : 12

CONTRE :

ABSTENTION

### SALAGE DES RUES

**EARL LA GRANGE  
AUX FRUITS D'OR**

**EUROVIA**

**MAZZIA SAS**

mise à dipo d'un camion saleuse + lame de déneigement avec chauffeur	1080 € TTC forfait (intervention 1850 m rues)	506.00 HT soit 607.20 TTC jours ouvrés lundi 5h au vend 22h00	1000 € TTC forfait f
---	--	---	-------------------------

fourniture de sel	NON	OUI	OUI estimation ! estimation de 200 € dans le forfait
-------------------	-----	-----	--

### **PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

plus value pour utilisation de lame de déneigement	<i>inclus dans forfait de base</i>	36.00 € HT soit 43.20 € TTC	<i>estimation 150 € inclus dans le forfait</i>
---	------------------------------------	-----------------------------	--

tarif horaire jour	58 € HT soit 69.60 € TTC		
--------------------	--------------------------	--	--

plus value intervention de nuit De 22 h à 5h lundi au vendredi ou week end vendredi 0.00 au dimanche 0.00 ou jour férié	68 € ht soit 81.60 € TTC week end 78 € ht soit 93.60 € TTC	42.00 HT soit 50.40 € TTC	<i>100 € inclus dans le forfait</i>
---	--	---------------------------	---

plus value pour mise à dispo systématique d'un accompagnateur		91.00 € HT soit 109.20 € TTC	
---	--	---------------------------------	--

prix par passage		542 HT par passage Soit 650.40 TTC	650 HT+ forfait soit 780 TTC
------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------

Le CM choisit l'entreprise eurovia. pour effectuer le salage des rues pour l'hiver à venir.

### **PROJET DE SERVITUDE**

Suite au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Chambley, le Conseil Municipal fait les remarques suivantes : ras

POUR :

12

CONTRE :

ABSTENTION

### **DIVERS** **SIEVM**

### **REPARTITION DES CHARGES**

Le CM donne un avis favorable à la nouvelle répartition des charges entre Bayonville et Villecey sur Mad, a savoir 25 % chacune (à la place de 30 % pour Bayonville et 20 % pour Villecey sur Mad)  
POUR : 12 CONTRE : ABSTENTION

### **SORTIE DU SIEVM**

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain d'offrir un service d'entretien des communes,  
Considérant le coût élevé pour la commune d'Onville du service du SIEVM  
Le CM demande à sortir du Syndicat Intercommunal d'entretien du Val de Mad.

POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION 1

### **MODIFICATION BUDGETAIRES n°4**

Le conseil municipal décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

- du compte 6554 contributions aux organismes de regroupement - 1100 €
- au compte 66111 intérêts réglés à l'échéance + 900 €
- au compte 16411 intérêts réglés à l'échéance + 200 €
- du compte 023 virement à la section d'investissement + 200 €
- du compte 021 virement de la section de fonctionnement + 200 €

POUR : 12 CONTRE : ABSTENTION

Le Maire

Gilles JOLAIN

Fait et délibéré le 12 décembre 2014  
Affiché le 13 décembre 2014